



Annulation de vente d un vehicule dans l etat ???

Par **mat59**, le **01/09/2011** à **20:51**

Bonjour,il y a quelque jours je décide de mettre en vente mon véhicule utilitaire sur un site de vente d'occasions,je définis un prix et valide l'annonce en précisant que je ferai le contrôle technique si j ai un acheteur potentiel,je me fait contacter directement une heure après la validation et un rdv dans les deux heures l acheteur me demande de baisser le prix considérablement car il le veut dans l'état j'hésite, puis effectue la vente. auparavant il l avait essayer c est un camion de chantier de 1995 donc il n est pas neuf!! je l informe des défauts du véhicule .la vitre ne monte plus,le compteur kilométrique non plus,et le boitier de préchauffage qui fait des siennes enfin rien de vraiment grave,je signale sur la carte grise vendue dans l'état 3 jours après il m'envoie un courrier en recommandé en me disant de reprendre mon camion contre remboursement du prix de départ alors que je lui est baissé de 550 euros. sinon il saisira les autorités.Ma question est "que dois-je faire? il a roulé 3 jours avec mon véhicule peut-être l'a t-il encore plus dégradé ou delits. les papiers ont été envoyés en sous-Préfecture, le prix de départ etait de 3500 euros et vendu 2950 euros en especes,j ai vraiment peur d avoir des ennuies si quelqu'un peut me conseiller merci d avance

Par **mimi493**, le **01/09/2011** à **20:54**

Il est interdit de vendre un véhicule sans controle technique. La mention en l'état n'a aucune valeur légale.

Par **mat59**, le **01/09/2011** à **21:01**

je ne le savais pas avant cette histoire, je peut aller avec lui aux controles technique mais il ne veut pas!! il veut que je le rembourse plus cher que ce kil ma payer!!

Par **mat59**, le **02/09/2011** à **20:10**

Après un appel de ma part envers lui, il passe le CT demain et me demande en contrepartie une somme d'argent un peu moins importante pour couvrir les frais je vais faire une lettre pour en expliquer la chose et me dégager de cette vente est ce que je serais enfin degager de toutes responsabilités?

Par **mimi493**, le **02/09/2011** à **20:26**

non. Vous êtes toujours redevable des vices cachés (tous les problèmes existant au moment de la vente, dont vous ne pouvez pas prouver que vous lui avez dit, et qui ne sont pas apparents)

Par **mat59**, le **02/09/2011** à **20:30**

ce ne sont pas des vices cachés il le savait au moment de la vente qu'il y avait des reparations donc la dans la lettre je vais bien stipuler les "defauts" et faire signer les 2 parties

Par **mimi493**, le **02/09/2011** à **20:30**

Il ne suffit pas de dire "mais il savait", il faut le prouver s'il nie.

Bonne idée pour la lettre

Par **mat59**, le **02/09/2011** à **20:42**

Je vais faire une lettre stipulant bien j'espere que ça ira